

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2636

**25 octobre 2012** 

# **SOMMAIRE**

| A2C S.à r.l  | EPP Noisy Le Grand 2012 (Lux) S.à r.l 126526                                     |
|--|--|
| ABLV Bank Luxembourg S.A126520                                   | Goodman Property Opportunities (Lux)   |
| Acept S.A126520  | S.à r.l., SICAR  |
| Aflux SA126520   | <b>Groupe Acticall126512</b>   |
| Aibm SA126519  | HSBC Trinkaus LAPLACE European Equi-   |
| Albanel S.A126521  | ty126497   |
| AlphaHouse Investments S.A126528                                 | Jabre Capital Partners (Luxembourg) S.A.   |
| Atollex SPF S.A126482  | 126508   |
| Auber S.A  | Lacombe Investissement S.A126486   |
| <b>BNP Paribas L Fix126482</b>                                   | LAPLACE European Equity126497  |
| BNP Paribas Portfolio FoF126482                                  | "Le Pain Vital" S.A., Biobrout Bäckerei Ge-                                      |
| BNP Paribas Portfolio Fund126483                                 | rard   |
| Cannelle&C. S.à r.l  | Litoprint S.A  |
| <b>CA.P.EQ. Natexis S.A </b>                                     | Luxembourg Shipping Services S.A126497   |
| CA.P.EQ. Natexis S.A   | Marathon Ris Orangis (Lux) S.àr.l 126526<br>MINI-MIEZ (Hellef fir Kaazebabien an |
| CA. P. EQ. Partners II & Cie S.C.A 126524                        | Nout)126511  |
| CA. P. EQ. Partners II & Cie S.C.A 126522                        | Modellux S.A   |
| CA. P. EQ. Partners II & Cie S.C.A 126523                        | MPF Aktien Strategie Total Return 126512   |
| CBHM S.A126524   | MPF Aktien Strategie Zertifikate126512   |
| CDRJ Worldwide (Lux) S.à.r.l126525                               | MPF Renten Strategie Basis126511   |
| C.F.R. S.A   | MPF Renten Strategie Chance126511  |
| Comptoir Electrique et Fournitures du Lu-                        | MPF Renten Strategie Plus  |
| xembourg S.A   | PensPlan SICAV Lux   |
| Comptoir Electrique et Fournitures du Lu-                        | Remich Holding II, S.à r.l   |
| xembourg S.A   | Remich Holding I, S.à r.l  |
| Consortium International d'Investissements Economiques S.A126483 | Rispoll Investment S.A126483   |
| Courtignac S.A   | St Catherines Perth (1) S.à r.l126486  |
| Diapason Gestion S.A   | St Catherines Perth (2) S.à r.l126498  |
| Diapason Gestion S.A   | Stemel Carinvest S.A126497   |
| Dundee International (Luxembourg) Advi-                          | Tailor-Made S.A  |
| sors S.à r.l   | VBS S.A126524  |
| <b>DWS Emerging Corporate Bond Master</b>                        | Windermere IX CMBS (Multifamily) S.A.  |
| Fund 124510  | 126510   |



# Atollex SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 12.511.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 novembre 2012 à 14:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

# Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2012
- 3. Ratification de la cooptation d'un administrateur
- 4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- 5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012139036/795/16.

# BNP Paribas L Fix, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich. R.C.S. Luxembourg B 50.443.

#### The ORDINARY GENERAL MEETING

will be held on Monday, *November 19th*, 2012 at 10.30 a.m., at the premises of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, sis 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, to deliberate on the following agenda:

#### Agenda.

1. To appoint Ernst & Young S.A. as auditor, in replacement of PricewaterhouseCoopers Société cooperative.

Owners of bearer shares wishing to attend or be represented at the Meeting should deposit their shares at the offices of the Company's financial service agents at least five full days before the Meeting, as specified in the prospectus.

Owners of registered shares wishing to attend or be represented at the Meeting will be admitted on proof of their identity, provided that they have given notice of their intention to attend, at least five full days prior to the Meeting.

The Meeting will deliberate validly irrespective of the number of shares present or represented and the decisions will be taken by simple vote of the shares present or represented. Every share, irrespective of its unit value, confers the right to one vote.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2012139037/755/19.

## BNP Paribas Portfolio FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich. R.C.S. Luxembourg B 86.176.

# The ORDINARY GENERAL MEETING

will be held on Monday, *November 19th, 2012* at 10.30 a.m. at the premises of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, sis 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, to deliberate on the following agenda:

## Agenda:

1. To appoint Ernst & Young S.A. as auditor, in replacement of PricewaterhouseCoopers Société coopérative.

Owners of bearer shares wishing to attend or be represented at the Meeting should deposit their shares at the offices of the Company's financial service agents at least five full days before the Meeting, as specified in the prospectus.

Owners of registered shares wishing to attend or be represented at the Meeting will be admitted on proof of their identity, provided that they have given notice of their intention to attend, at least five full days prior to the Meeting.

The Meeting will deliberate validly irrespective of the number of shares present or represented and the decisions will be taken by simple vote of the shares present or represented. Every share, irrespective of its unit value, confers the right to one vote.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2012139038/755/19.



# BNP Paribas Portfolio Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Howald, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 33.222.

## The ORDINARY GENERAL MEETING

will be held on Monday, *November 19th, 2012* at 10.30 a.m. at the premises of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, sis 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, to deliberate on the following agenda:

#### Agenda:

1. To appoint Ernst & Young S.A. as auditor, in replacement of PricewaterhouseCoopers Société cooperative.

Owners of bearer shares wishing to attend or be represented at the Meeting should deposit their shares at the offices of the Company's financial service agents at least five full days before the Meeting, as specified in the prospectus.

Owners of registered shares wishing to attend or be represented at the Meeting will be admitted on proof of their identity, provided that they have given notice of their intention to attend, at least five full days prior to the Meeting.

The Meeting will deliberate validly irrespective of the number of shares present or represented and the decisions will be taken by simple vote of the shares present or represented. Every share, irrespective of its unit value, confers the right to one vote.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2012139039/755/19.

## Consortium International d'Investissements Economiques S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.355.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 novembre 2012 à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2012
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- 4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012139040/795/15.

# Rispoll Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 64.816.

Les actionnaires sont convoqués à

# l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 12 novembre 2012 à 14.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Fixation du siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- 2. Nomination de M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.
- 3. Nomination de M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.
- 4. Nomination de M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.



- 5. Nomination de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.
- 6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2012139043/29/26.

# Litoprint S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 41.107.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 novembre 2012 à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2012
- 3. Ratification de la cooptation d'un administrateur
- 4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- 5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012139041/795/16.

## Modellux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 30.462.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 13 novembre 2012 à 14 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2012
- 3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012139042/506/16.

# PensPlan SICAV Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg. R.C.S. Luxembourg B 153.441.

You are invited to attend an

# **EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of the shareholders of the Company, which will be held on 9 <sup>th</sup> November 2012 at 11.30 a.m. CET with the following agenda:

# Agenda:

1. Further to the entry into force of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment (the "Law of 2010"), update of all references to the Law of 2002 by reference to the Law of 2010 and as consequence thereof amendment of Article 3 as follows:

"Art. 3. Object

The exclusive object of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities of all types, money market instruments and other permitted assets authorized by the law of 17 December 2010 on undertakings



for collective investment, as amended (the "Law of 2010") with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

Generally, the Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the largest extent permitted by Part 1 of the Law of 2010."

- 2. Amendment to Article 11 as to update the merger procedure as modified by the Law of 2010.
- 3. Amendment to Article 12 as to insert a paragraph to describe how the Credit default swaps will be valued.
- 4. Insertion of a new Article 13 in order to provide the possibility for the Board to co-manage the assets of the Company or of any Sub-Fund with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or their sub-funds, or to co-manage all or part of the assets of two or more Sub-Funds of the Company amongst themselves.
- 5. Amendment to Article 14 (ex-article 13) as to update the list of causes of NAV suspension with the Law of 2010.
- 6. Amendment to Article 15 (ex-Article 14), Article 17 (ex-Article 16) in order to reflect the amendments to the law of 10 August 1915 relating to commercial companies.
- 7. Amendment to Article 19 (ex-Article 18) as to update the investment policy with the possibility of cross investments between sub-funds of the Company as well as the possibility for the Board to resort to master feeder structures.
- 8. Amendment of articles 5, 8, 10, 25 (ex-Article 24), 26 (ex-Article 25), 31 (ex-Article 30) in order to replace all references to the Law of 2002 by references to Law of 2010.
- 9. Miscellaneous changes.

As the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held on 4 <sup>th</sup> October 2012, with the same agenda, did not reach the required quorum, the second extraordinary general meeting can validly deliberate on the items of the agenda whatever the proportion of the represented capital may be. Furthermore, the resolution on each item of the agenda shall be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at the meeting.

A proxy form may be obtained at the registered office's address and has to be returned it at last two days before the meeting at the fax number + 352 26 39 60 02 and by mail to the registered office's address.

For the Board of Directors.

Référence de publication: 2012131108/755/42.

# Auber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 121.682.

Messieurs, Mesdames, les actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le 2 novembre 2012 à 11 heures, au siège social, en

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat
- Examen de la situation des mandats
- Questions diverses

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012133585/18.

# Courtignac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 135.228.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

# l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 novembre 2012 à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2012;
- 2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2012;
- 3. affectation des résultats au 30 juin 2012;



- 4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- 7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012131110/10/19.

## Lacombe Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 135.227.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

# l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 novembre 2012 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

## Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2012;
- 2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2012;
- 3. affectation des résultats au 30 juin 2012;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- 7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012131111/10/19.

# St Catherines Perth (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 171.952.

## **STATUTES**

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh of September,

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg.

# THERE APPEARED:

MOORGARTH HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.À R.L., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg and being registered at the R.C.S.Luxembourg under number B 156.358 (the "Sole Shareholder"), here represented by Mr Adrian Dobbyn, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 26 September, 2012.

Said proxy after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of St Catherines Perth (1) Limited, a company incorporated in accordance with the laws of the Isle of Man under registration number 006903V and with its registered address at Fort Anne, Douglas, Isle of Man, IM1 5PD.
  - The agenda of the meeting is worded as follows:
- 1. Transfer of the Company's registered office to Luxembourg, and change of the nationality of the Company, at the present time of Isle of Man nationality, to a company of Luxembourg nationality, without prior dissolution of the company;
- 2. Approval of the balance sheet of the Company henceforth of Luxembourg nationality, all the assets and all the liabilities of the Company previously of Isle of Man nationality, remaining, without limitation, in their entirety in the ownership of the Luxembourg company which will continue to own all the assets and will continue to assume all the liabilities and commitments of the Company previously of Isle of Man nationality;
- 3. Total restating of the Articles of Association of the Company for the purpose of its transfer and continuation in Luxembourg under the name of "St Catherines Perth (1) S.à r.l." and under the form of a "Société à responsabilité limitée";
  - 4. Confirmation of the establishment of the registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;
  - 5. Appointment of the Board of Managers;



#### 6. Miscellaneous.

Furthermore stays added to the present deed:

- a certificate of good standing of the Financial Supervisory Commission of Isle of Man, dated 19 September 2012;
- a certificate from the Isle of Man Department of Economic Development containing the consent to transfer of domicile dated 21 September 2012;
  - a declaration of solvency given by a director of the Company dated 26 September 2012;
  - a balance sheet on 1 September 2012 and a valuation certificate;
  - a legal opinion of Isle of Man counsel dated 26 September 2012.

The Sole Shareholder then passed the following resolutions:

## First resolution

The Sole Shareholder decides to transfer the registered office of the Company to Luxembourg and to change the nationality of the Company, at the present time of Isle of Man nationality, to a company of Luxembourg nationality, without prior dissolution of the company.

#### Second resolution

The Sole Shareholder approves the opening balance sheet of the Company henceforth of Luxembourg nationality, specifying all the patrimonial values as well as all the items of the Isle of Man Company's financial statements as of 1 September, 2012, and states that all the assets and all the liabilities of the Company previously of Isle of Man nationality, without limitation, remain in their entirety in the ownership of the Luxembourg Company which continues to own all the assets and continues to assume all the liabilities and commitments of the Company previously of Isle of Man nationality.

Said financial statements, after signature ne varietur by the parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

#### Third resolution

The Sole Shareholder resolves to adopt for the Company the form of a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), as provided for under the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, under the name of "St Catherines Perth (1) S.à r.l." and to adopt new Articles of Association of the Company, which after total restating, in order to conform them to the Luxembourg law, will henceforth have the following wording:

# "I. Name - Registered office - Object - Duration

**1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "St Catherines Perth (1) S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

## 2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company (hereafter the Board). The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the Board. Where the single manager or the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

## 3. Object.

- 3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.
- 3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.



- 3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. To the extent permitted under Luxembourg law the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.
- 3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.
- 3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

## 4. Duration.

- 4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

#### II. Capital - Shares

## 5. Capital.

- 5.1 The Company's authorised share capital is set at GBP 1,000,000 (one million pounds sterling) represented by 1,000,000 (one million) shares in registered form with a par value of GBP 1 (one pound sterling) each.
- 5.2 The Company's issued share capital is set at GBP 12,500 (twelve thousand, five hundred pounds sterling) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form with a par value of GBP 1 (one pound sterling) each
- 5.3 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 5.4 The Board is generally and unconditionally authorised for a period of five years from the date of publication of these Articles in the Memorial C to issue shares up to a maximum of the authorised but as yet unissued share capital of the Company to such persons and on such terms as they see fit from time to time in the manner specified in these Articles and by applicable Law, such shares to be paid up in cash, for compensation, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims or by incorporation of profits or reserves into capital. The Company may make any offer or agreement before the expiry of this authority which would or might require shares to be issued after the authority has expired and the Board may issue shares in pursuance of such an offer or agreement notwithstanding the authority hereby conferred has expired.
- 5.5 The Board is authorised to issue shares for cash pursuant to the authority conferred by article 5.4 as if Luxembourg statutory preemption provisions did not apply to any such issuance provided that this authority shall expire on the fifth anniversary of the date of publication of these Articles in Memorial C, provided further that the Company may before such expiry, make an offer or agreement which would or might require shares to be issued after such expiry and the Board may issue shares in pursuance of such offer or agreement as of the power hereby conferred had not expired.

## 6. Shares.

- 6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
  - 6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.
- If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.



- 6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.
- 6.6 Without prejudice to any special rights conferred on the shareholders of any existing shares or Class of Shares (which special rights shall not be affected, modified or abrogated except with such consent or sanction as is provided in these Articles), and subject to the provisions of the Law, any share may be issued either at par or at a premium and with such rights and/or restrictions, whether in regard to dividend, voting, return of capital, transferability or disposal or otherwise, as the Company may from time to time by ordinary resolution direct or, subject to or in default of any such direction, as the Board may determine at the time of issue.
- 6.7 Any share premium created upon the issue of shares pursuant to Article 6.6 shall constitute a distributable reserve of the Company, the distribution of which shall be within the absolute discretion of the Board. The Board is further authorised to utilise share premium for the purpose of repurchasing shares of the Company in accordance with the provisions of Article 6.5.
- 6.8 When the Board increases the issued share capital under Articles 5.4 or 5.5 they shall be obliged to take steps to amend the Articles in order to record the increase of the issued share capital and the Board is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.
- 6.9 Without limiting the authority conferred on the Board by Articles 5.4 and 5.5, the issued share capital and the authorised share capital of the Company may be increased or reduced by a Special Resolution.

## III. Management - Representation

# 7. Board of managers.

- 7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a Board. The manager(s) need not to be shareholder(s).
  - 7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).
  - 7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

## 8. Powers of the board of managers.

- 8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the Board, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.
- 8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

# 9. Procedure.

- 9.1 The Board shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board.
- 9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or email, of each member of the Board or if all the members of the Board are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.
  - 9.4 Any manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.
  - 9.6 The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.
- 9.7 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.



# 10. Representation.

- 10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.
- 10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.
- **11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

# IV. General meetings of shareholders

## 12. Powers and Voting rights.

- 12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.
- 12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### 13. Form - Quorum - Majority.

- 13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.
- 13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

## V. Annual accounts - Allocation of profits

## 14. Accounting year.

- 14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.
- 14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the Board must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.
  - 14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

## 15. Allocation of profits.

- 15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
- 15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

# VI. Dissolution - Liquidation

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.



# VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2012.

#### Fourth resolution

The Sole Shareholder confirms the establishment of the registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg with immediate effect.

#### Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to set the number of members of the Board of Managers at three and to appoint to the Board of Managers of the Company the following people as Class A Managers:

- Cornus Moore, Businessman, born in Cookhouse, South Africa, on 6 February 1950, whose address is at 9, Im Eichli, CH-6315 Oberaigeri, Switzerland;
- David Harrop, Businessman, born in Wakefield, United Kingdom, on 17 April 1970, whose address is at 17-19 York Place, Leeds, LS1 2EX, UK;
- Timothy Andrew Vaughan, Businessman, born in Nantwich, United Kingdom, on 19 December 1965, whose address is at Moor Garth, 4 Clifton Road, West Yorkshire, GB-LS29 8TT, UK;

And the following as Class B Managers:

- Hermanus Roelof Willem Troskie, Lawyer, born in Amsterdam, The Netherlands, on 24 May 1970, whose professional address is at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;
- Wilhelm Ludwig Von Westernhagen, Businessman, born in South Africa, on 23 May 1984, whose address is at 30 Bahnhofstrasse, CH-6300 Zug, Switzerland;

The mandates of all the Managers nominated here above shall end with the annual general meeting of the shareholders of 2018.

## Valuation

For registration purposes the net asset value of the Company transferred, is estimated at (GBP 12,500) (twelve thousand five hundred pounds sterling).

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

# Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt-sept septembre

Pardevant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

## A COMPARU:

MOORGARTH HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A R.L., une société régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 156.358 (l' «Associé Unique»), ici représentée par Monsieur Adrian Dobbyn, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 26 septembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte comme suit:

- Que la comparante est l'associé unique de St Catherines Perth (1) S.à r.l., une société constituée sous le régime légal de l'Île de Man, immatriculée sous le numéro 006903V, avec siège social à Fort Anne, Douglas, ile de Man IM1 5PD.
  - Que l'ordre du jour est conçu comme suit:
- 1. Transfert du siège social de la Société à Luxembourg et changement de la nationalité de la Société actuellement de nationalité de l'Île de Man, en société de nationalité luxembourgeoise, sans dissolution antérieure de la Société;



- 2. Approbation du bilan de la Société devenue luxembourgeoise, tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité de l'Île de Man, tout compris et rien excepté, restant l'entière propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité de l'Île de Man;
- 3. Refonte totale des statuts de la Société en vue de son transfert et de sa continuation au Luxembourg sous la dénomination de «St Catherines Perth (1) S.à r.l» et sous la forme d'une "Société à responsabilité limitée";
  - 4. Confirmation de l'établissement du siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;
  - 5. Nomination des membres du Conseil de Gérance;
  - 6. Divers.

Restent en outre ajoutés au présent acte:

- Un certificat de compétence de la «Commission de surveillance financière de l'île de Man», en date du 19 septembre 2012;
  - Un certificat contenant la permission de transfert du domicile en date du 21 septembre 2012;
  - Une déclaration de solvabilité donnée par un administrateur de la Société en date du 26 septembre;
  - Un bilan sur 1 septembre 2012 et un certificat d'évaluation;
  - Un avis juridique des avocats à l'Isle of Man en date du 26 septembre.

L'Associé Unique passe alors les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide le transfert du siège social de la Société vers le Luxembourg et le changement de la nationalité de la Société, actuellement de nationalité de l'Île de Man, en une société de nationalité luxembourgeoise, sans dissolution antérieure de la société.

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique approuve le bilan d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la société du droit de l'Île de Man, tel qu'établi à la date du 1 septembre 2012, et constate que tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité de l'Île de Man, tout compris et rien excepté, restent dans leur totalité la propriété de la Société luxembourgeoise qui continue de détenir tous les actifs ainsi qu'à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité de l'Île de Man.

Ledit état financier, après signature «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps auprès des autorités.

## Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'adopter pour la Société la forme d'une société à responsabilité limitée, comme prévu par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés, telle que modifiée, sous la dénomination de «St Catherines Perth (1) S.à r.l.», et d'adopter de nouveaux statuts de la Société, lesquels, après refonte totale, de manière à les rendre conformes à la loi luxembourgeoise, auront désormais la teneur suivante:

# «I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "St Catherines Perth (1) S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

## 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société (ci-après le Conseil). Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

## 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société



pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

- 3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. Dans la mesure ou la Loi l'autorise, la Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société
- 3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.
- 3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

#### 4. Durée.

- 4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

# II. Capital - Parts sociales

# 5. Capital.

- 5.1 Le capital de la Société est fixé à un million de Livres Sterling (GBP 1.000.000), représenté par un million (1.000.000) de parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2 Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Livres Sterling (12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune
- 5.3 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 5.4 Le Conseil est généralement et inconditionnellement autorisé pour une période de cinq ans à compter de la date de publication de ces Statuts dans le Mémorial C à émettre des actions au maximum du capital social de la Société autorisé mais pas émis jusqu'à présent à ces personnes et sur conditions qu'ils jugent appropriées de temps à autre de la manière indiquée dans les présents Statuts et par la Loi applicable, ces actions doivent être libérées en nature, pour compensation, par apport en nature, par transformation de créances ou par incorporation de bénéfices ou réserves en capital. La Société peut effectuer toute offre ou accord avant l'expiration de cette autorité qui serait ou pourrait nécessiter que des actions soient émises après que l'autorité ait expiré et le Conseil peut émettre des actions en application d'une telle offre ou accord en dépit que le pouvoir conféré par les présentes ait expiré.
- 5.5 Le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions en espèce conformément à l'autorisation conférée par l'article 5.4 de la même manière que les dispositions statutaires de préemption Luxembourgeoise ne s'appliquent à aucune émission de la sorte, à condition que ce pouvoir expire le cinquième anniversaire de la date de publication de ces Statuts dans le Mémorial C, à condition en outre que la Société puisse, avant l'expiration du contrat, faire une offre ou tout accord qui serait ou pourrait nécessiter l'émission d'actions après l'expiration et le Conseil peut émettre des actions en application d'une telle offre ou accord que le pouvoir conféré par la présente n'avait pas expiré.

#### 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.



- 6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
  - 6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément prealable donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé qui le demande.
- 6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la
- 6.6 Sans réjudice des droits conférés aux actionnaires de toutes les actions existantes ou des classes d'actions (auxquelles les droits spéciaux ne sont pas affectés, modifiés ou abrogés, sauf avec le consentement ou une sanction qui est prévue dans ces Statuts), et sous réserve des dispositions de la Loi, toute action pourra être émise soit à leur valeur nominale soit à la valeur prime et avec de tels droits et/ou restrictions, qu'il s'agisse de dividendes, de vote, de remboursement du capital, de transfert ou de cession ou autrement, que la Société peut, de temps à autre par voie de résolution ordinaire, directement ou, sous réserve ou à défaut d'un tel ordre, que le Conseil peut déterminer, au moment de l'émission.
- 6.7 Toute prime d'émission créée lors de l'émission d'actions en vertu de l'article 6.6 constitue une réserve distribuable de la Société, dont la distribution est à l'entière discrétion du Conseil. Le Conseil d'administration est en outre autorisé à utiliser des primes d'émission dans le but de racheter des actions de la Société conformément aux dispositions de l'article 6.5.
- 6.8 Lorsque le Conseil augmente le capital social émis en vertu des Articles 5.4 ou 5.5, ils sont tenus de prendre des mesures visant à modifier les Statuts afin de constater l'augmentation du capital social émis et le Conseil est autorisé à prendre ou autoriser les mesures nécessaires pour l'exécution et la publication de cette modification conformément à la l oi.
- 6.9 Sans préjudice du pouvoir conféré au Conseil par les Articles 5.4 et 5.5, le capital-actions émis et le capital-actions autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une Résolution Spéciale.

## III. Gestion - Représentation

# 7. Conseil de gérance.

- 7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).
  - 7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).
- 7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

## 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du Conseil, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.
- 8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

#### 9. Procédure.

- 9.1 Le Conseil se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de gérance.
- 9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.



- 9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.
  - 9.6 Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par tous les gérants présents à la réunion.
- 9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

#### 10. Représentation.

- 10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.
- 10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.
- 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure ou un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

## IV. Assemblée générale des associés

#### 12. Pouvoirs et Droits de vote.

- 12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

## 13. Forme - Quorum - Majorité.

- 13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.
- 13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

# 14. Exercice social.

- 14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.
- 14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil , doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.
  - 14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

# 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.



- 15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
- 15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

#### **VI. Dissolution - Liquidation**

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Disposition transitoire

La premier exercice comptable commencera à la date de cet acte et finira le 31 décembre 2012.

Quatrième résolution

L'Associé Unique confirme l'établissement du siège social de la Société au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, avec effet immédiat.

#### Cinquième résolution

L'Assemblée Générale fixe le nombre des membres du Conseil d'Administration à trois et nomme au Conseil d'Administration les personnes suivantes comme Gérant de Classe A:

- Cornus Moore, homme d'affaires, né à Cookhouse en Afrique du Sud, le 6 février 1950, domicilié au 9, lm Eichli, CH-6315 Oberaigeri, Suisse;
- David Harrop, homme d'affaires, né à Wakefield au Royaume-Uni, le 17 avril 1970, domicilié à 17-19 York Place, Leeds, LS1 2EX, Royaume-Uni;
- Timothy Andrew Vaughan, homme d'affaires, né à Nantwich au Royaume-Uni le 19 décembre 1965, domicilié à Moor Garth, 4 Clifton Road, West Yorkshire, GB-LS29 8TT, UK;

Et les personnes suivantes comme Gérant de Classe B:

- Hermanus Roelof Willem Troskie, avocat, né à Amsterdam au Pays Bas le 24 mai 1970, domicilié au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;
- Wilhelm Ludwig Von Westernhagen, homme d'affaires, né en Afrique du Sud, le 23 mai 1984, domicilié au 30, Bahnhofstrasse, CH-6300 Zug, Suisse;

Le mandat de tous les Gérants ci-avant nommés viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des associés de l'année 2018.

#### Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement la valeur de la Société transférée, est évaluée à douze milles cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500)

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, meme date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute Signé: A. Dobbyn et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 octobre 2012. LAC/2012/46066. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signée): Irène THILL.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133474/580.

(120176097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

# Stemel Carinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 80.264.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire par-devant notaire du 8 octobre 2012, l'assemblée n'a pas pu statuer sur ces points de l'ordre du jour.

Avis de convocation

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 12 novembre 2012 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Décision de prononcer la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation
- 2. Désignation d'un liquidateur et détermination de ses prérogatives
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes jusqu'au jour de la liquidation
- 4. Divers

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012131733/795/22.

# Luxembourg Shipping Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 36.715.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

## I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 novembre 2012 à 11.00 heures au siège social: 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Révocation du mandat du commissaire aux comptes avec effet immédiat;
- 2. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013;
- 3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012134846/1066/15.

# LAPLACE European Equity, Fonds Commun de Placement, (anc. HSBC Trinkaus LAPLACE European Equity).

Le règlement de gestion modifié au 25 octobre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Référence de publication: 2012132008/10.

(120173959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.



## St Catherines Perth (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: GBP 147.900,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel. R.C.S. Luxembourg B 171.959.

# **STATUTES**

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

St Catherines Perth (1) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Isle of Man, whose registered office has been transferred to Luxembourg by notarial deed of the same day, having its registered office at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, not yet registered with the R.C.S. Luxembourg (the "Sole Shareholder"), here represented by Mr Adrian Dobbyn, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 26 September, 2012.

Said proxy after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of St Catherines Perth (2) Limited, a company incorporated in accordance with the laws of the Isle of Man under registration number 006904V and with its registered address at Fort Anne, Douglas, Isle of Man, IM1 5PD.
  - The agenda of the meeting is worded as follows:
- 1. Transfer of the Company's registered office to Luxembourg, and change of the nationality of the Company, at the present time of Isle of Man nationality, to a company of Luxembourg nationality, without prior dissolution of the company;
- 2. Approval of the balance sheet of the Company henceforth of Luxembourg nationality, all the assets and all the liabilities of the Company previously of Isle of Man nationality, remaining, without limitation, in their entirety in the ownership of the Luxembourg company which will continue to own all the assets and will continue to assume all the liabilities and commitments of the Company previously of Isle of Man nationality;
- 3. Total restating of the Articles of Association of the Company for the purpose of its transfer and continuation in Luxembourg under the name of "St Catherines Perth (2) S.à r.l." and under the form of a "Société à responsabilité limitée";
  - 4. Confirmation of the establishment of the registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;
  - 5. Appointment of the Board of Managers;
  - 6. Miscellaneous.

Furthermore stays added to the present deed:

- a certificate of good standing of the Financial Supervisory Commission of Isle of Man, dated 19 September 2012;
- a certificate from the Isle of Man Department of Economic Development containing the consent to transfer of domicile dated 21 September 2012;
  - a balance sheet on 1  $^{\mbox{\scriptsize st}}$  September 2012 and a valuation certificate;
  - a legal opinion of Isle of Man counsel dated 26 September 2012.

The Sole Shareholder then passed the following resolutions:

# First resolution

The Sole Shareholder decides to transfer the registered office of the Company to Luxembourg and to change the nationality of the Company, at the present time of Isle of Man nationality, to a company of Luxembourg nationality, without prior dissolution of the company.

### Second resolution

The Sole Shareholder approves the opening balance sheet of the Company henceforth of Luxembourg nationality, specifying all the patrimonial values as well as all the items of the Isle of Man Company's financial statements as of 1 st September 2012, and states that all the assets and all the liabilities of the Company previously of Isle of Man nationality, without limitation, remain in their entirety in the ownership of the Luxembourg Company which continues to own all the assets and continues to assume all the liabilities and commitments of the Company previously of Isle of Man nationality.

Said financial statements, after signature ne varietur by the parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

# Third resolution

The Sole Shareholder resolves to adopt for the Company the form of a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), as provided for under the law of 10 th August 1915 on commercial companies, as amended, under



the name of "St Catherines Perth (2) S.à r.l." and to adopt new Articles of Association of the Company, which after total restating, in order to conform them to the Luxembourg law, will henceforth have the following wording:

# "I. Name - Registered office - Object - Duration

**1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "St Catherines Perth (2) S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 <sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

### 2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company (hereafter the Board). The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the Board. Where the single manager or the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### 3. Object.

- 3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.
- 3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. To the extent permitted under Luxembourg law the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.
- 3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.
- 3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

## 4. Duration.

- 4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## II. Capital - Shares

# 5. Capital.

5.1 The Company's authorised share capital is set at GBP 1,000,000 (one million pounds sterling) represented by 1,000,000 (one million) shares in registered form with a par value of GBP 1 (one pound sterling) each.



- 5.2 The Company's issued share capital is set at GBP 147,900 (one hundred and forty-seven thousand, nine hundred pounds sterling) represented by one hundred and forty-seven thousand, nine hundred (147,900) shares in registered form with a par value of GBP 1 (one pound sterling) each.
- 5.3 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 5.4 The Board is generally and unconditionally authorised for a period of five years from the date of publication of these Articles in the Mémorial C to issue shares up to a maximum of the authorised but as yet unissued share capital of the Company to such persons and on such terms as they see fit from time to time in the manner specified in these Articles and by applicable Law, such shares to be paid up in cash, for compensation, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims or by incorporation of profits or reserves into capital. The Company may make any offer or agreement before the expiry of this authority which would or might require shares to be issued after the authority has expired and the Board may issue shares in pursuance of such an offer or agreement notwithstanding the authority hereby conferred has expired.
- 5.5 The Board is authorised to issue shares for cash pursuant to the authority conferred by article 5.4 as if Luxembourg statutory preemption provisions did not apply to any such issuance provided that this authority shall expire on the fifth anniversary of the date of publication of these Articles in Mémorial C, provided further that the Company may before such expiry, make an offer or agreement which would or might require shares to be issued after such expiry and the Board may issue shares in pursuance of such offer or agreement as of the power hereby conferred had not expired.

#### Shares.

- 6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- 6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.
  - 6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.
- 6.6 Without prejudice to any special rights conferred on the shareholders of any existing shares or Class of Shares (which special rights shall not be affected, modified or abrogated except with such consent or sanction as is provided in these Articles), and subject to the provisions of the Law, any share may be issued either at par or at a premium and with such rights and/or restrictions, whether in regard to dividend, voting, return of capital, transferability or disposal or otherwise, as the Company may from time to time by ordinary resolution direct or, subject to or in default of any such direction, as the Board may determine at the time of issue.
- 6.7 Any share premium created upon the issue of shares pursuant to Article 6.6 shall constitute a distributable reserve of the Company, the distribution of which shall be within the absolute discretion of the Board. The Board is further authorised to utilise share premium for the purpose of repurchasing shares of the Company in accordance with the provisions of Article 6.5.
- 6.8 When the Board increases the issued share capital under Articles 5.4 or 5.5 they shall be obliged to take steps to amend the Articles in order to record the increase of the issued share capital and the Board is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.
- 6.9 Without limiting the authority conferred on the Board by Articles 5.4 and 5.5, the issued share capital and the authorised share capital of the Company may be increased or reduced by a Special Resolution.

# III. Management - Representation

## 7. Board of managers.

- 7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a Board. The manager(s) need not to be shareholder(s).
  - 7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).
  - 7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.



### 8. Powers of the board of managers.

- 8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the Board, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.
- 8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

## 9. Procedure.

- 9.1 The Board shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board.
- 9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or email, of each member of the Board or if all the members of the Board are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.
  - 9.4 Any manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.
  - 9.6 The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.
- 9.7 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### 10. Representation.

- 10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.
- 10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

# 11. Liability of the managers.

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

## IV. General meetings of shareholders

## 12. Powers and voting rights.

- 12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.
- 12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

## 13. Form - Quorum - Majority.

- 13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.



13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

# V. Annual accounts - Allocation of profits

## 14. Accounting year.

- 14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December
- 14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the Board must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.
  - 14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

# 15. Allocation of profits.

- 15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
- 15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

## VI. Dissolution - Liquidation

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

#### VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 st December 2012.

Fourth resolution

The Sole Shareholder confirms the establishment of the registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg with immediate effect.

# Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to set the number of members of the Board of Managers at three and to appoint to the Board of Managers of the Company the following people as Class A Managers:

- Cornus Moore, Businessman, born in Cookhouse, South Africa, on 6 February 1950, whose address is at 9, Im Eichli, CH-6315 Oberaigeri, Switzerland;
- David Harrop, Businessman, born in Wakefield, United Kingdom, on 17 April 1970, whose address is at 17-19 York Place, Leeds, LS1 2EX, UK;
- Timothy Andrew Vaughan, Businessman, born in Nantwich, United Kingdom, on 19 December 1965, whose address is at Moor Garth, 4 Clifton Road, West Yorkshire, GB-LS29 8TT, UK;

And the following as Class B Managers:

- Hermanus Roelof Willem Troskie, Lawyer, born in Amsterdam, The Netherlands, on 24 May 1970, whose professional address is at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;
- Wilhelm Ludwig Von Westernhagen, Businessman, born in South Africa, on 23 May 1984, whose address is at 30 Bahnhofstrasse, CH-6300 Zug, Switzerland.



The mandates of all the Managers nominated here above shall end with the annual general meeting of the shareholders of 2018.

#### Valuation

For registration purposes the net asset value of the Company transferred, is estimated at GBP 147,900 (one hundred and forty-seven thousand, nine hundred pounds sterling).

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt-sept septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

### A COMPARU:

St Catherines Perth (1) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de l'Île de Man, dont le siege social a été transféré au Luxembourg suivant acte du même jour, établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, pas encore inscrit au R.C.S. Luxembourg (l'«Associé Unique»), ici représentée par Monsieur Adrian Dobbyn, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 26 septembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte comme suit:

- Que la comparante est l'associé unique de St Catherines Perth (2) S.à r.l., une société constituée sous le régime légal de l'Île de Man, immatriculée sous le numéro 006904V, avec siège social à Fort Anne, Douglas, Île de Man IM1 5PD.
  - Que l'ordre du jour est conçu comme suit:
- 1. Transfert du siège social de la Société à Luxembourg et changement de la nationalité de la Société actuellement de nationalité de l'Île de Man, en société de nationalité luxembourgeoise, sans dissolution antérieure de la Société;
- 2. Approbation du bilan de la Société devenue luxembourgeoise, tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité de l'Île de Man, tout compris et rien excepté, restant l'entière propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité de l'Île de Man;
- 3. Refonte totale des statuts de la Société en vue de son transfert et de sa continuation au Luxembourg sous la dénomination de «St Catherines Perth (2) S.à r.l» et sous la forme d'une «Société à responsabilité limitée»;
  - 4. Confirmation de l'établissement du siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;
  - 5. Nomination des membres du Conseil de Gérance;
  - 6. Divers.

Restent en outre ajoutés au présent acte:

- Un certificat de compétence de la «Commission de surveillance financière de l'île de Man», en date du 19 septembre 2012:
  - Un certificat contenant la permission de transfert du domicile en date du 21 septembre 2012;
  - Un bilan sur 1 er septembre 2012 et un certificat d'évaluation;
  - Un avis juridique des avocats à l'Isle of Man en date du 26 septembre.

L'Associé Unique passe alors les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société vers le Luxembourg et de changer la nationalité de la Société, actuellement de nationalité de l'Île de Man, en une société de nationalité luxembourgeoise, sans dissolution antérieure de la société.



#### Deuxième résolution

L'Associé Unique approuve le bilan d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la société du droit de l'Île de Man, tel qu'établi à la date du 1 er septembre 2012, et constate que tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité de l'Île de Man, tout compris et rien excepté, restent dans leur totalité la propriété de la Société luxembourgeoise qui continue de détenir tous les actifs ainsi qu'à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité de l'Île de Man.

Ledit état financier, après signature «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps auprès des autorités.

#### Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'adopter pour la Société la forme d'une société à responsabilité limitée, comme prévu par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés, telle que modifiée, sous la dénomination de «St Catherines Perth (2) S.à r.l.», et d'adopter de nouveaux statuts de la Société, lesquels, après refonte totale, de manière à les rendre conformes à la loi luxembourgeoise, auront désormais la teneur suivante:

# «I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «St Catherines Perth (2) S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

## 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société (ci-après le Conseil). Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

# 3. Objet social.

- 3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.
- 3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. Dans la mesure ou la Loi l'autorise, la Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.
- 3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.



3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

#### 4. Durée.

- 4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

### II. Capital - Parts sociales

## 5. Capital.

- 5.1 Le capital de la Société est fixé à un million de Livres Sterling (GBP 1.000.000), représenté par un million (1.000.000) de parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2 Le capital social émis de la Société est fixé à cent quarante-sept mille neuf cents Livres sterling (147.900) représenté par cent quarante sept mille neuf cents (147.900) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune.
- 5.3 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 5.4 Le Conseil est généralement et inconditionnellement autorisé pour une période de cinq ans à compter de la date de publication de ces Statuts dans le Mémorial C à émettre des actions au maximum du capital social de la Société autorisé mais pas émis jusqu'à présent à ces personnes et sur conditions qu'ils jugent appropriées de temps à autre de la manière indiquée dans les présents statuts et par la loi applicable, ces actions doivent être libérées en nature, par compensation, par apport en nature, par transformation de créances ou par incorporation de bénéfices ou réserves en capital. La Société peut effectuer toute offre ou accord avant l'expiration de cette autorité qui serait ou pourrait nécessiter que des actions soient émises après que l'autorité ait expiré et le Conseil peut émettre des actions en application d'une telle offre ou accord en dépit que le pouvoir conféré par les présentes ait expiré.
- 5.5 Le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions en espèce conformément à l'autorisation conférée par l'article 5.4 de la même manière que les dispositions statutaires de préemption Luxembourgeoise ne s'appliquent à aucune émission de la sorte, à condition que ce pouvoir expire le cinquième anniversaire de la date de publication de ces Statuts dans le Mémorial C, à condition en outre que la Société puisse, avant l'expiration du contrat, faire une offre ou tout accord qui serait ou pourrait nécessiter l'émission d'actions après l'expiration et le Conseil peut émettre des actions en application d'une telle offre ou accord que le pouvoir conféré par la présente n'avait pas expiré.

# 6. Parts sociales.

- 6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- 6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.
- 6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé qui le demande.
- 6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.
- 6.6 Sans réjudice des droits conférés aux actionnaires de toutes les actions existantes ou des classes d'actions (auxquelles les droits spéciaux ne sont pas affectés, modifiés ou abrogés, sauf avec le consentement ou une sanction qui est prévue dans ces Statuts), et sous réserve des dispositions de la Loi, toute action pourra être émise soit à leur valeur nominale soit à la valeur prime et avec de tels droits et/ou restrictions, qu'il s'agisse de dividendes, de vote, de remboursement du capital, de transfert ou de cession ou autrement, que la Société peut, de temps à autre par voie de résolution ordinaire, directement ou, sous réserve ou à défaut d'un tel ordre, que le Conseil peut déterminer, au moment de l'émission.
- 6.7 Toute prime d'émission créée lors de l'émission d'actions en vertu de l'article 6.6 constitue une réserve distribuable de la Société, dont la distribution est à l'entière discrétion du Conseil. Le Conseil d'administration est en outre autorisé



à utiliser des primes d'émission dans le but de racheter des actions de la Société conformément aux dispositions de l'article 6.5.

- 6.8 Lorsque le Conseil augmente le capital social émis en vertu des Articles 5.4 ou 5.5, ils sont tenus de prendre des mesures visant à modifier les Statuts afin de constater l'augmentation du capital social émis et le Conseil est autorisé à prendre ou autoriser les mesures nécessaires pour l'exécution et la publication de cette modification conformément à la Loi.
- 6.9 Sans préjudice du pouvoir conféré au Conseil par les Articles 5.4 et 5.5, le capital-actions émis et le capital-actions autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une Résolution Spéciale.

## III. Gestion - Représentation

## 7. Conseil de gérance.

- 7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).
  - 7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).
- 7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

## 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du Conseil, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.
- 8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

#### 9. Procédure.

- 9.1 Le Conseil se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de gérance.
- 9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.
- 9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.
  - 9.6 Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par tous les gérants présents à la réunion.
- 9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

# 10. Représentation.

- 10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.
- 10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.



11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure ou un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

# IV. Assemblée générale des associés

#### 12. Pouvoirs et droits de vote.

- 12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

## 13. Forme - Quorum - Majorité.

- 13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.
- 13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société

# V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

#### 14. Exercice social.

- 14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.
- 14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil , doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.
  - 14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

# 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
- 15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

## VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

# VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Disposition transitoire

La premier exercice comptable commencera à la date de cet acte et finira le 31 décembre 2012.

#### 126508



#### Quatrième résolution

L'Associé Unique confirme l'établissement du siège social de la Société au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, avec effet immédiat.

#### Cinquième résolution

L'Assemblée Générale fixe le nombre des membres du Conseil d'Administration à trois et nomme au Conseil d'Administration les personnes suivantes comme Gérant de Classe A:

- Cornus Moore, homme d'affaires, né à Cookhouse en Afrique du Sud, le 6 février 1950, domicilié au 9, lm Eichli, CH-6315 Oberaigeri, Suisse;
- David Harrop, homme d'affaires né à Wakefield au Royaume-Uni, le 17 avril 1970, domicilié à 17-19 York Place, Leeds, LS1 2EX, Royaume-Uni;
- Timothy Andrew Vaughan, homme d'affaires, né à Nantwich au Royaume-Uni le 19 décembre 1965, domicilié à Moor Garth, 4 Clifton Road, West Yorkshire, GB-LS29 8TT, UK.

Et les personnes suivantes comme Gérant de Classe B:

- Hermanus Roelof Willem Troskie, avocat, né à Amsterdam au Pays Bas le 24 mai 1970, domicilié au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;
- Wilhelm Ludwig Von Westernhagen, homme d'affaires, né en Afrique du Sud, le 23 mai 1984, domicilié au 30, Bahnhofstrasse, CH-6300 Zug, Suisse.

Le mandat de tous les Gérants ci-avant nommés viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des associés de l'année 2018.

#### Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement la valeur de la Société transférée, est évaluée à cent quarante-sept mille neuf cents Livres Sterling (GBP 147.900)

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute. Signé: A. Dobbyn et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 octobre 2012. LAC/2012/46067. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133475/581.

(120176241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

# Jabre Capital Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.475.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of the month of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Jabre Capital Partners (Holdings) Limited, with registered office at HighWater Limited, PO Box 30599, George Town, Grand Cayman KY1-1203, Cayman Islands, registered with the registry of Companies of the Cayman Islands under number MC-220359, being the sole shareholder of Jabre Capital Partners (Luxembourg) S.A., a société anonyme, with registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 147.475 (hereinafter referred to as the "Company"), represented by Me Sophie Liberatore, lawyer, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 5 October 2012 given under private seal.



The Company was incorporated by deed of Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 31 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1643 of 26 August 2009.

The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 16 March 2012 published in the Mémorial number 1093 on 28 April 2012.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

- 1. The entire issued share capital represented by five hundred thousand (500,000) ordinary shares is held by the sole shareholder.
- 2. The sole shareholder is represented by proxy so that all the shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the sole shareholder and decisions can be validly taken on the item of the agenda.
  - 3. The item on which a resolution is to be passed is as follows:

Transfer of the registered office of the Company from 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg to 25C, boulevard Royal, L2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and restatement of the first paragraph of article 2 of the Articles.

The following decision has been taken by the sole shareholder:

#### Sole resolution

The sole shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg to 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and resolved to restate the first paragraph of article 2 of the Articles so as to read as follows:

"The registered office of the Company is established in Luxembourg city, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg city by decision of the board of directors of the Company (the "Board") or in the case of a sole director (the "Sole Director"), of the Sole Director. If permitted by and under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the Board or the Sole Director may transfer the registered office of the Company to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"). All references herein to the Board shall be deemed to be references to the Sole Director in case there is only a Sole Director."

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that, at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day beforementioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with us, the notary, the present deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le onzième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu

Jabre Capital Partners (Holdings) Limited, ayant son siège social à HighWater Limited, PO Box 30599, George Town, Grand Cayman KY1-1203, Iles Cayman, enregistrée auprès du registre des sociétés des Iles Caïman, sous le numéro MC-220359, étant l'unique actionnaire de Jabre Capital Partners (Luxembourg) S.A., une société anonyme ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.475 (la «Société»), représentée par Maître Sophie Liberatore, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 5 octobre 2012.

La Société a été constituée le 31 juillet 2009 suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1643 du 26 août 2009.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 16 mars 2012, publié au Mémorial numéro 1093 du 28 avril 2012.

La comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

- 1. L'intégralité du capital social, représenté par cinq cent mille (500.000) actions ordinaires, est détenue par l'actionnaire unique.
- 2. L'actionnaire unique est représenté par procuration de sorte que toutes les actions en émission dans la Société sont représentées à la présente décision extraordinaire de l'actionnaire unique et des résolutions peuvent être valablement adoptées sur le point porté à l'ordre du jour.
  - 3. Le point à l'ordre du jour sur lequel une résolution doit être adoptée est le suivant:



Transfert du siège social de la Société du 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et refonte du premier paragraphe de l'article 2 des Statuts.

La décision suivante a été prise par l'actionnaire unique.

# Résolution unique

L'actionnaire unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des Statuts comme suit:

«Le siège social de la Société est établi à Luxembourg ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg ville par décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil») ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'«Administrateur Unique»), de l'Administrateur Unique. Si et dans la mesure permise par la loi et les règlements luxembourgeois, le Conseil ou l'Administrateur Unique pourra transférer le siège social de la Société dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg («Luxembourg»). Toutes les références dans les présents statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.»

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. LIBERATORE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2012. Relation: LAC/2012/48275. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135949/96.

(120178984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

# DWS Emerging Corporate Bond Master Fund, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement - Besonderer Teil - wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Référence de publication: 2012134356/9.

(120177194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

# Windermere IX CMBS (Multifamily) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.575.

Il résulte d'une décision prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 11 mai 2011 que:

- la démission de Monsieur Robert Jan Schol en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration avec effet au 11 mai 2011 a été acceptée; et
- Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé en tant que nouveau administrateur de la Société avec effet immédiat au 11 mai 2011. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 11 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme TMF Management Luxembourg S.A. Domiciliataire

**Signatures** 

Référence de publication: 2012137603/19.

(110074856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

# MPF Renten Strategie Plus, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 20. November 2012 geänderte Verwaltungsreglement 11/2012 des Investmentfonds "MPF Renten Strategie Plus" wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18.10.2012.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxemburg AG

Anell / Tiburzi

Directeur / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2012136539/12.

(120180263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

# MPF Renten Strategie Chance, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 20. November 2012 geänderte Verwaltungsreglement 11/2012 des Investmentfonds "MPF Renten Strategie Chance" wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18.10.2012.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxemburg AG

Anell / Tiburzi

Directeur / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2012136540/12.

(120180264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

# MPF Renten Strategie Basis, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 20. November 2012 geänderte Verwaltungsreglement 11/2012 des Investmentfonds "MPF Renten Strategie Basis" wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18.10.2012.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxemburg AG

Anell / Tiburzi

Directeur / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2012136541/12.

(120180265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

# Mini-Miez, MINI-MIEZ (Hellef fir Kaazebabien an Nout), Association sans but lucratif.

Siège social: L-4691 Differdange, 18, rue Josy Goerres.

R.C.S. Luxembourg F 9.264.

# RECTIFICATIF

Il y a lieu de corriger comme suit la forme juridique de la société telle qu'elle est mentionnée dans l'en-tête de l'acte publié au Mémorial C n° 2472 4 octobre 2012, page 118649:

au lieu de:

«Mini-Miez, MINI-MIEZ (Hellef fir Kaazebabien an Nout), Société à responsabilité limitée.»,

lire:



«Mini-Miez, MINI-MIEZ (Hellef fir Kaazebabien an Nout), Association sans but lucratif.» Référence de publication: 2012137618/13.

## MPF Aktien Strategie Zertifikate, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 20. November 2012 geänderte Verwaltungsreglement 11/2012 des Investmentfonds "MPF Aktien Strategie Zertifikate" wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18.10.2012.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxemburg AG

Anell / Tiburzi

Directeur / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2012136542/12.

(120180266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

# MPF Aktien Strategie Total Return, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 20. November 2012 geänderte Verwaltungsreglement 11/2012 des Investmentfonds "MPF Aktien Strategie Total Return" wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18.10.2012.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxemburg AG

Anell / Tiburzi

Directeur / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2012136543/12.

(120180267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

# Groupe Acticall, Société Anonyme.

Capital social: EUR 311.200,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 171.740.

L'an deux mille douze.

Le deux octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société par actions simplifiée "GROUPE AC-TICALL", ayant son siège social sis au 50/52, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 405 186 164, constituée par acte sous seing privé en date du 11 mai 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent UBERTI, président de la Société demeurant au 56, rue Jeanne d'Arc à F-94160 Saint-Mandé (France).

Le président désigne comme secrétaire Madame Séverine TAPIÉ, secrétaire général de la société CREADEV, demeurant au 32, avenue du grand veneur à F-78110 Le Vésinet (France) et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François BROUXEL, avocat demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

- A) Que les actionnaires ont été dûment convoqués conformément aux dispositions des statuts et que les convocations à l'assemblée ont été remises en mains propres à chacun des actionnaires le vingt et un septembre 2012, soit plus de huit jours avant la date de l'assemblée.
  - B) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:



## Ordre du jour:

- 1) Transfert du siège social de Paris (France) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise.
  - 2) Refonte des statuts de la société pour les adapter à la législation luxembourgeoise.
  - 3) Nomination des membres du conseil d'administration et fixation de la durée de leur mandat.
  - 4) Nomination d'un réviseur d'entreprises agréé.
  - 5) Fixation de l'adresse du siège social de la société.
- C) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- D) Que les actionnaires de la Société ont tenu une assemblée générale en date de ce jour, en conformité avec les lois françaises et les statuts en vigueur à la date de ladite assemblée, par laquelle il a été décidé de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société au Luxembourg avec effet à la date des présentes.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée constate le transfert du siège social, statutaire et administratif de la société de Paris (50/52, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France) à Luxembourg sans dissolution et décide d'adopter la forme juridique d'une société anonyme de droit luxembourgeois.

L'assemblée constate consécutivement que la nationalité luxembourgeoise a été adoptée en date des présentes.

Ce transfert fait l'objet d'un rapport établi le deux octobre deux mille douze par le cabinet de révision Cabinet RSM Audit Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social sis à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, réviseur d'entreprises agréé, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 31-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

#### "Conclusions

«Sur base des procédures de vérification appliquées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur nette comptable de la Société, calculée sur base du bilan intérimaire au 31 août 2012, ne correspond pas au moins à la valeur des actions de la société luxembourgeoise émises en contrepartie pour un montant de 311.200 EUR.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

# Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter à la législation luxembourgeoise, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

#### **STATUTS**

# Titre I er . Nom - Durée - Siège social - Objet social

- **Art. 1** er . Il est constitué par la présente entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir propriétaires d'actions par après, une société sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination «GROUPE ACTICALL» (ciaprès la «Société»).
  - Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires, si l'actionnariat est composé de plusieurs actionnaires, délibérant comme en matière de modification des statuts.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale, pouvant compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiraient ou seraient imminents, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeure une société de droit luxembourgeois.

**Art. 4.** L'objet de la Société est la réalisation d'enquêtes, de sondages, d'études commerciales, industrielles, statistiques, économiques et financières, et de prestations de services, la prise de participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères, ainsi que la réalisation de prestations de services et, généralement, toutes les opérations industrielles, commerciales et financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement à l'objet social ou



susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets, licences et marques s'y rapportant.

# Titre II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 311.200,- EUR (trois cent onze mille deux cents euros) représenté par 19.450 (dix-neuf mille quatre cent cinquante) actions d'une valeur nominale de 16,- EUR (seize euros) par action, intégralement libérées.

Le ou les actionnaires ont, proportionnellement au nombre de leurs actions, un droit de souscription préférentiel portant sur les actions émises contre apport en numéraire dans le cadre d'une augmentation de capital. Les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel de souscription. L'actionnaire unique, ou l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, peuvent par ailleurs décider la suppression de ce droit dans les conditions requises pour la modification des statuts.

L'augmentation ou la réduction du capital est autorisée ou décidée par l'assemblée générale des actionnaires, ou par décision de l'actionnaire unique, qui peut déléguer au conseil d'administration tous pouvoirs pour la réaliser. En aucun cas, elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sauf décision unanime de ceux-ci.

La réduction du capital social à un montant inférieur au minimum légal ne peut être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital consécutive destinée à ramener celui-ci à un montant au moins égal à ce montant minimum, sauf transformation de la Société en une société revêtant une autre forme.

En cas d'inobservation de ces dispositions, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la Société.

Le capital souscrit de la Société peut également être augmenté ou réduit en une ou plusieurs étapes, conformément aux résolutions adoptées par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des actionnaires.

La Société est autorisée, dans les conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société seront sous forme d'actions nominatives uniquement.

Chaque action donne droit à une quote-part de l'actif net de la Société, proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Elles peuvent toutefois faire l'objet d'un démembrement en usufruit et nue-propriété. Le droit de vote attaché aux actions démembrées appartient au nu-propriétaire pour toutes les décisions collectives, sauf pour celles concernant l'affectation des bénéfices de l'exercice clos où ce droit sera réservé à l'usufruitier. Si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis à vis de la Société. La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire.

Les actionnaires s'engagent, chacun en ce qui le concerne, à ne pas remettre ou donner en garantie les actions de la Société qu'ils détiennent, ni à en restreindre la jouissance ou la libre disposition, sauf accord express, écrit et préalable des autres actionnaires.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires des titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne pourront exercer ce droit qu'à condition de prendre la responsabilité du groupement ou éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions ou de titres nécessaires.

## Art. 7. Les actions sont librement négociables.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et contenant au moins (i) la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions ou coupures, (ii) l'indication des versements effectués et (iii) les cessions d'actions avec leur date.

La propriété de l'action s'établit par une inscription sur le registre et la cession d'actions s'opère par déclaration de transfert inscrite sur le registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leur mandataire, la Société pouvant toutefois accepter d'inscrire un transfert sur base de tout document probant attestant l'accord du cédant et du cessionnaire à la cession.

**Art. 8.** Chaque année, la valeur de l'action est déterminée par un ou plusieurs expert(s) indépendant(s) nommé(s) par le conseil d'administration. La valeur de l'action ainsi déterminée sert également de référence pour la détermination de la valeur des titres de la Société autre que des actions.

S'il intervient en cours d'année des éléments susceptibles de modifier de manière significative la valeur de l'action, le conseil d'administration demandera au(x) même(s) expert(s) indépendant(s) de procéder à une nouvelle évaluation.

Cette valeur est déterminée au plus tard à la fin du sixième mois qui suit la clôture du dernier exercice social, sur base des comptes consolidés de cet exercice. La dernière détermination en date de cette valeur sera, jusqu' à la prochaine évaluation, celle retenue:

- soit pour les cessions d'actions ou de titres de la Société intervenant entre actionnaires et notamment dans le cadre de l'exercice de leur droit de préemption si le projet de cession donnant lieu à préemption est un projet de cession entre actionnaires.
  - soit pour les cessions d'actions ou de titres de la Société intervenant dans le cadre de l'actionnariat salarié.



# Titre III. Actionnariat

**Art. 9.** L'actionnariat de la Société sera composé d'un actionnaire unique ou de plusieurs actionnaires. En cas de pluralité d'actionnaires, ils forment une assemblée générale d'actionnaires.

#### Sous-titre III-1. Assemblée d'actionnaires

**Art. 10.** Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser, faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Les convocations aux assemblées générales sont faites par le président ou le vice-président du conseil d'administration, et/ou un ou plusieurs actionnaires représentant plus de 40% des actions composant le capital social. En cas de liquidation, les convocations sont faites par le liquidateur.

Les convocations sont faites 8 jours avant la date de tenue de l'assemblée, par tous moyens de communication. Lorsqu'une assemblée n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première et reproduit son ordre du jour. Toutefois, l'assemblée peut se réunir sans délai si tous les actionnaires y consentent.

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation. Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins 15 % du capital social, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation.

Art. 11. Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits sur le registre d'actions de la Société à son nom. Un actionnaire ne peut se faire représenter que par un autre actionnaire justifiant d'un mandat à cette fin. Les pouvoirs peuvent être donnés par tous moyens écrits et notamment par télécopie.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Une feuille de présence est émargée par les actionnaires présents et les mandataires, à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire. Elle est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration, ou en son absence par le vice-président du conseil d'administration, ou en leur absence, par toute personne spécialement déléguée à cet effet. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président. L'assemblée désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau. Les copies et extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par l'un des membres du bureau.

**Art. 12.** Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, le tout déduction-faite des actions sans droit de vote en vertu des dispositions légales et règlementaires en vigueur.

Chaque action donne droit à une voix.

Le vote s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'assemblée.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont conformes à la législation et à la réglementation en vigueur.

Art. 13. L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, le 28 juin à 11.00 heures et pour la première fois en deux mille treize et, dans tous les cas, dans les six mois de la clôture de l'exercice.

Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le prochain jour ouvrable.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale ordinaire dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés possédant au moins 60 % des actions composant le capital social de la Société.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir, avant toute consultation prise en assemblée ou autrement, communication de tout document, de quelque nature que ce soit, jugé nécessaire pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement sur la gestion et le contrôle de la Société.

Art. 14. L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

L'assemblée générale extraordinaire ne peut valablement délibérer, sur première convocation, que si les deux tiers du capital social de la Société sont représentés et, sur deuxième convocation, que si 60% du capital social de la Société sont représentés. A défaut de ce quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.



L'assemblée générale extraordinaire statue à la majorité de 67% des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. Par dérogation à ce qui précède, le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

## Sous-titre III-2. Actionnaire unique

**Art. 15.** Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce seul tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale au sous-titre III-1.

Les décisions de l'actionnaire unique seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

**Art. 16.** Les résolutions ordinaires de l'actionnaire unique de la Société seront prises à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg le 28 juin à 11.00 heures et pour la première fois en deux mille treize et, dans tous les cas, dans les six mois de la clôture de l'exercice.

Si ce jour est un jour férié au Grand-duché de Luxembourg, les résolutions de l'actionnaire unique seront prises le prochain jour ouvrable.

Art. 17. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne sont pas autorisés à saisir des actifs ou documents de la Société.

## Titre IV. Gestion de la Société

- Art. 18. La gestion de la Société sera confiée à un conseil d'administration.
- **Art. 19.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins sept membres, répartis entre administrateurs de catégorie A, administrateurs de catégorie B et administrateurs de catégorie C, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.
- Le(s) administrateur(s) est (sont) nommé(s) pour une période déterminée de deux ans renouvelables par l'assemblée générale des actionnaires, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 13, qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat et leur rémunération. Il(s) occupera (occuperont) sa (leur) fonction jusqu'à ce que leur(s) remplaçant(s) soi(en)t élu(s).
- Le(s) administrateur(s) est (sont) révocable(s) à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, le(s) administrateur(s) restant(s) pourra(pourront) choisir de palier une telle vacance conformément aux dispositions de la loi et comme suit:

- en cas de vacance d'une place d'administrateur de catégorie A, seul un autre administrateur de catégorie A en place au moment de cette vacance pourra désigner un remplaçant provisoire jusqu'à nomination d'un nouvel administrateur de catégorie A;
- en cas de vacance d'une place d'administrateur de catégorie B, seul un autre administrateur de catégorie B en place au moment de cette vacance pourra désigner un remplaçant provisoire jusqu'à nomination d'un nouvel administrateur de catégorie B; et
- en cas de vacance d'une place d'administrateur de catégorie C, seul un administrateur de catégorie A en place au moment de cette vacance pourra désigner un remplaçant provisoire jusqu'à nomination d'un nouvel administrateur de catégorie C.

Dans de tels cas, l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

**Art. 20.** Lorsqu'une personne morale est désignée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Art. 21. Le conseil d'administration élit à la majorité de six septième en son sein un président et un vice-président pour une durée de deux ans renouvelables. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président, du vice-président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation aussi souvent que l'intérêt social l'exige et au moins quatre fois par an à Luxembourg.

Le président, ou en son absence le vice-président, présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En leur absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

Le(s) administrateur(s) sera (seront) convoqué(s) séparément à chaque réunion du conseil d'administration par le président ou le vice-président. Sauf les cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement



préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins huit jours avant la tenue des réunions du conseil d'administration. La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés. Il peut en outre être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des administrateurs.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les procès-verbaux de toute réunion devront être signés par le président du conseil d'administration ou bien par deux administrateurs dont un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B, présents à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Le conseil d'administration ne peut délibérer ou prendre valablement des décisions qu'à la condition qu'au moins quatre membres dont un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B soit présents ou représentés à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité de quatre septième des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion, sans que le vote du président ne soit prépondérant.

Par dérogation à ce qui précède, le conseil d'administration ne peut délibérer ou prendre valablement des décisions qu'à la condition qu'au moins cinq membres dont un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B soit présent ou représenté à la réunion s'agissant des décisions suivantes:

i- l'arrêté du budget annuel de la Société (compte de résultat et tableau de financement prévisionnels ci-après le «Budget Annuel») au plus tard un mois avant le début du nouvel exercice. Le Budget Annuel sera établi par société, par pays, et en consolidé proforma;

ii- toute modification, non prévue dans le Budget Annuel, des grands équilibres de bilan, de l'endettement, de la structure des coûts, des engagements financiers ou des engagements hors bilan du Groupe ACTICALL pour un montant unitaire supérieur à 300.000 euros;

iii- toute modification des orientations stratégiques, du périmètre d'activité ou de participations de la Société et/ou du Groupe ACTICALL, ce qui recouvre, sans que cette liste soit exhaustive: toute émission, acquisition ou cession de titres ou actions de la Société, toute acquisition ou cession d'actifs, fusion, scission, apport partiel d'actif, réduction de capital non motivée par des pertes, toute cession et/ou acquisition de marques et /ou de brevets, toute conclusion ou résiliation de partenariats stratégiques, création de filiales, évolution de croissance externe;

iv- tout recrutement par l'une des sociétés du Groupe ACTICALL d'un cadre dont la rémunération fixe brute annuelle est supérieure à 100.000 euros;

v- la détermination et les modifications ultérieures éventuelles de la rémunération et des pouvoirs des administrateurs délégués;

vi- la proposition de rémunération des mandataires sociaux de la Société qui sera soumise pour approbation à l'assemblée générale;

vii- la mise en place d'un actionnariat salarié;

viii- la nomination des experts dans les conditions prévues à l'Article 8 ci-dessus.

Les décisions extraordinaires listées ci-avant devront être prises à la majorité de six septième des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion, sans que le vote du président ne soit prépondérant.

Art. 22. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'actionnaire unique ou à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs-délégués de son choix, actionnaires ou non, nommés pour une durée de deux ans renouvelables dans les conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 23. La Société sera engagée en toutes circonstances envers les tiers par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie B, et s'agissant de la gestion journalière de la Société, par la signature de l'un quelconque des administrateurs délégués à la gestion journalière de la Société, ou par la signature de toute personne ayant reçu du conseil d'administration une délégation de signature.



#### Titre V. Surveillance de la Société

**Art. 24.** Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou réviseur d'entreprises agréé. L'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination du / des commissaires aux comptes, ou du réviseur d'entreprises agréé, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra pas excéder six années.

#### Titre VI. Exercice social - Comptes annuels

- Art. 25. L'exercice social de la Société commence le 1 er janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre.
- **Art. 26.** A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société. Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsqu'elle aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, tel qu'établi à l'article 5 ci-dessus, ou du capital social tel qu'augmenté ou tel que réduit en conformité avec les dispositions prévues à l'article 5 ci-dessus.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net.

Toutes les actions donnent droit à une distribution égale de dividende. Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi. L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

#### Titre VII. Perte de moitié du capital social

Art. 27. En cas de perte de la moitié du capital social, le conseil d'administration convoque, de façon qu'elle soit tenue dans un délai n'excédant pas deux mois à dater du moment où la perte a été constatée ou aurait dû l'être, l'assemblée générale qui délibérera dans les conditions de l'article 14 des statuts sur la dissolution éventuelle de la Société.

Les mêmes règles sont observées lorsque la perte atteint les trois quarts du capital social, mais en ce cas, la dissolution aura lieu si elle est approuvée par le quart des voix émises à l'assemblée.

En cas d'infraction aux dispositions qui précèdent, les administrateurs ou les membres du directoire, selon le cas, peuvent être déclarés personnellement et solidairement responsables envers la Société de tout ou partie de l'accroissement de la perte.

#### Titre VIII. Dissolution - Liquidation

**Art. 28.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

# Titre IX. Disposition finale - Droit applicable

Art. 29. Tous ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, et en particulier avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social au Grand-Duché de Luxembourg commencera la deux octobre deux mille douze et se terminera le trente et un décembre deux mille douze.

#### Troisième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à sept et leur mandat d'une durée initiale prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos au trente et un décembre deux mille treize.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de catégorie A:

- 1. Monsieur Laurent UBERTI, né le 19 avril 1971 à Conflans-Sainte-Honorine (France), demeurant à 94160 Saint-Mandé, 56, rue Jeanne d'Arc,
- 2. Monsieur Olivier CAMINO, né le 8 mai 1972 à Paris (France), demeurant à 75012 Paris, 47, rue du Sergent Bauchat, et
- 3. Monsieur Arnaud DE LACOSTE DE LAVAL, né le 4 septembre 1971 à Saint-Mandé (France), résidant à 92600 Asnières, 87 bis, rue du Château.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de catégorie B:

1. Madame Séverine TAPIE, née le 10 Octobre 1964, à Saint Cloud (France), demeurant au 32, avenue du grand veneur, 78110 Le Vésinet (France),



- 2. Monsieur Pascal DELFOSSE, né le 19 octobre 1961 à Romorantin-Lanthenay (France), demeurant au 10, rue du Président Robert Schumann, 59170 Croix (France), et
- 3. Monsieur Jean-Pierre VIBOUD, né le 30 juin 1963 à Annecy le Vieux (France), demeurant à Résidence Dhainaut 16, rue du Quai, 59800 Lille (France).

Est appelé aux fonctions d'administrateur de catégorie C:

1. Monsieur Guillaume BERNARD, né le 18 avril 1973 à Thionville (France), demeurant au 11 A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

#### Quatrième résolution

Est nommé réviseur d'entreprises agréé la société RSM Audit Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social sis au 6, rue Adolphe à L-Luxembourg (RCS Luxembourg B.113.621) pour une période prenant fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2013.

#### Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ 1.800,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants susmentionnés, connus du notaire instrumentant, par nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Laurent UBERTI, Séverine TAPIÉ, François BROUXEL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 octobre 2012. Relation GRE/2012/3588. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2012129446/383.

(120170911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

# Aibm SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.632.

Extrait du Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social 217 route d'Esch L-1471 Luxembourg, le 03 octobre 2012 à 14h00

## Délibérations

Après analyse et délibérations:

1. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de la société Raiffinvest S.A. La durée de ce mandat est fixée à six (6) ans.

Il est rappelé que le Conseil d'Administration de la société est composé des personnes morales et physiques suivantes:

Madame Françoise GOOSSE

Monsieur Serge ATLAN

Monsieur Francesco SALVATORE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2012129207/20.

(120170660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

# "Le Pain Vital" S.A., Biobrout Bäckerei Gerard, Société Anonyme.

Siège social: L-6840 Machtum, 2, am Wenzler.

R.C.S. Luxembourg B 68.021.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.



Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129203/9.

(120170715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

#### ABLV Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.048.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129217/9.

(120170670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

#### Acept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 66.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129219/9.

(120170581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

#### Aflux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 131.755.

# CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 28 septembre 2012, enregistré à Luxembourg A.C., le 1 <sup>er</sup> octobre 2012, LAC/2012/45432, aux droits de soixantequinze euros (75.-EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "AFLUX S.A. (en liquidation)", R.C.S. Luxembourg Numéro B 131755, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 28 août 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2342 du 18 octobre 2007.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Référence de publication: 2012129223/20.

(120170793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

# Remich Holding I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 165.479.

## **EXTRAIT**

En date du 20 septembre 2012,

- TOP Finance 3, LLC, une limited liability company constituée sous les lois du Delaware et enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 5064508, ayant son siège social au Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, et
- ELQ Investors II Ltd, une limited company constituée sous les lois anglaises et enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 06375035, ayant son siège social au Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, Royaume-Uni, étant les associés de la Société,



ont transféré les 625.000 parts sociales que chacun détenait dans la Société à Lundy L.P., une limited partnership enregistrée auprès du Registre de Commerce des îles Caimans sous le numéro MC 66145, ayant son siège social dans les bureaux de Maples Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands.

Suite à ce transfert TOP Finance 3, LLC et ELQ Investors II Ltd ne détiennent plus de parts sociales dans la Société et la Société a un nouvel associé unique comme suit:

Dénomination ou raison sociale: Lundy L.P.

Forme juridique: limited partnership

Pays: Caïmanes, Iles

Numéro d'immatriculation: MC-66145

Nom de registre: Registre de Commerce des îles Caimans

Siège social de la personne morale: Maples Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104

Parts détenues: 1.250.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Pour la Société Signature

Référence de publication: 2012130029/34.

(120170729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

## Albanel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 20.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ALBANEL S.A.

Référence de publication: 2012129230/11.

(120170703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

# A2C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 121.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012129253/10.

(120170733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

#### C.F.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 105.678.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012129282/10.

(120170688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.



# CA.P.EQ. Natexis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 95.115.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue au siège social de la Société le 1 <sup>er</sup> octobre 2012:

1. L'Assemblée a réélu aux fonctions d'administrateurs pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels de la Société au 30 juin 2012:

Administrateurs A:

- Monsieur Jean de Séverac, demeurant au 5-7, rue de Montessuy, F-75007 Paris;
- Natixis Trust, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Administrateur B:

- Monsieur Simone Cimino, demeurant au 11, Via Ramazzotti, 20900 Monza, Italie.
- 2. L'Assemblée a réélu Interaudit S.à r.l., ayant son siège social au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, commissaire aux comptes, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels de la Société au 30 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er octobre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012129303/23.

(120170684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

## Cannelle&C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 22, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 159.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012129286/10.

(120170586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

#### Comptoir Electrique et Fournitures du Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 105.890.

# **EXTRAIT**

Il résulte de décisions prises par l'associé unique de Comptoir Electrique et Fournitures du Luxembourg S.A. (la Société) en date du 22 décembre 2011 de reconduire le mandat de M. Ashley James Mackie, demeurant à 22 route du Lac, 1094 Paudex, Suisse, en tant qu'administrateur A, et M. Adam Charles Mackie, demeurant à 42 avenue de l'Elysée, 1006 Lausanne, Suisse, en tant qu'administrateur A, jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire de la Société de l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Comptoir Electrique et Fournitures du Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2012129294/16.

(120170589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

# CA. P. EQ. Partners II & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions (en liquidation).

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 86.977.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012129300/10.

(120170748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

# Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

#### Capital social: EUR 15.000.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 117.047.

## **EXTRAITS**

- 1. En date du 21 septembre 2012, The Trust Company (PTAL) Limited a transféré 200.000 parts à Goodman Logistics (HK) Limited ayant son siège social sis Suite 2008, Three Pacific Place, 1, Queen's, Road East, Hong Kong.
- 2. En date du 21 septembre 2012, The Trust Company Limited a transféré 13.900.000 parts à Goodman Logistics (HK) Limited ayant son siège social sis Suite 2008, Three Pacific Place, 1, Queen's, Road East, Hong Kong.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Alvin Sicre

Mandataire

Référence de publication: 2012129425/18.

(120170621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

## Comptoir Electrique et Fournitures du Luxembourg S.A., Société Anonyme.

#### Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 105.890.

#### **EXTRAIT**

Il résulte de décisions prises par l'associé unique de Comptoir Electrique et Fournitures du Luxembourg S. A. (la Société), en date du 14 août 2012, que

Monsieur Michael Wolfgang Gansmann, né le 21 octobre 1968 à Worms, Allemagne, ayant son adresse privée à 10 Tiergartenweg, Pliezhausen, Allemagne.

a été nommé en tant qu'administrateur A de la Société avec effet immédiat, et pour une période allant jusqu'à l'assemblée générale en 2013.

Sont donc maintenant administrateurs de la Société:

- Monsieur Ashley James Mackie, administrateur A;
- Monsieur Adam Charles Mackie, administrateur A;
- Monsieur Michael Wolfgang Gansmann, administrateur A;
- Monsieur Yannick Ceccarelli, administrateur B; et
- Monsieur Francis Biagio Amedée Merandi, administrateur B.

Pour extrait sincère et conforme

Comptoir Electrique et Fournitures du Luxembourg S. A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012129295/25.

(120170758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

## CA. P. EQ. Partners II & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 86.977.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012129301/10.

(120170749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

#### VBS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 54.277.

Extrait de la décision prise par l'Assemblée Annuelle des Actionnaires de la Société en date du 28 Septembre 2012

Il a été décidé de prolonger les mandats de:

- Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., la société ayant son siège social au 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2013:
- Monsieur Andrew Lugg, résidant professionnellement au 21 Chrummwisstrasse, CH-8700 Küsnacht, Suisse, en tant qu'Administrateur de la Société et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2013;
- Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable ayant son siège social à 1, Rue Pletzer L-8080 Bertrange, en tant que Commissaire aux comptes de la Société et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er Octobre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012130036/19.

(120170731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

#### CA. P. EQ. Partners II & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 86.977.

# LIQUIDATION JUDICIAIRE

En date du 4 avril 2012, la Société, ayant été initialement constituée pour une durée initiale de 10 ans, est arrivée à terme. Dès lors, conformément à la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, la Société a été dissoute de plein droit et mise en liquidation. Conformément à l'article 143 alinéa 1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, l'actionnaire commandité CA.P.EQ. Partners II S.à r.l., dont le siège social est sis au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg doit être considéré comme liquidateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012129302/17.

(120170750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

## CA.P.EQ. Natexis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 95.115.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012129304/10.

(120170685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

# CBHM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 112.447.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2012. FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012129308/12.

(120170679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

# CDRJ Worldwide (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 64.014.

Décision de l'associé unique lors de l'assemblée du 20 juillet 2012.

L'assemblée générale confirme le renouvellement du mandat suivant:

- M. Hans Ter Pelle, administrateur, demeurant professionnellement au 2451, Townsgate Road, Westlake Village, 91361 Californie, USA

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2012129309/14.

(120170593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

# Diapason Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 114.892.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 août 2012

La société anonyme GABEDELEM S. A. avec siège à L-1750 Luxembourg, au 62, Avenue Victor Hugo, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 114 760, est cooptée administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Michel Aaron, administrateur démissionnaire.

Elle continuera le mandat de Monsieur Jean-Michel Aaron démissionnaire jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2014.

Président

Référence de publication: 2012129327/13.

(120170657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

# Diapason Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 114.892.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 14 septembre 2012

La société anonyme Compagnie Luxembourgeoise d'Investissements et de conseils (C.L.I.C.) S.A. avec siège à L-1750 Luxembourg, au 62, Avenue Victor Hugo, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 104 079, est cooptée administrateur en remplacement de Monsieur Denis Coenca, administrateur démissionnaire. Elle continuera le mandat de Monsieur Denis Coenca démissionnaire jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2014.

Le Conseil d'Administration constate le changement de l'adresse de Monsieur Sylvain Pelletier, demeurant à CH-1206 GENEVE, Route du Bout du Monde 9 c.

Président

Référence de publication: 2012129328/15.

(120170657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.



#### Dundee International (Luxembourg) Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2920 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper. R.C.S. Luxembourg B 160.395.

Il résulte des résolutions adoptées, le 12 septembre 2012, lors de la réunion du conseil de gérance de la Société que le siège social de la Société est transféré, à partir du 12 septembre 2012, de son emplacement actuel à cette nouvelle adresse:

- 9A, rue Robert Stumper, L-2920 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Référence de publication: 2012129331/14.

(120170677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

# EPP Noisy Le Grand 2012 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Marathon Ris Orangis (Lux) S.àr.l.).

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 107.088.

In the year two thousand and twelve,

on the twenty-eighth day of September.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"EPP Marathon Sigma (Lux) S.à r.l." (the "Company"), a company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 105 384,

here represented by its sole manager:

"LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", in abbreviation "INTERCONSULT", a "société anonyme" governed by Luxembourg law, established and having its registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 40312),

here represented by two authorised signatories and validly authorised to sign jointly on behalf of said company:

- a) Mrs Sofie VAN HERZEELE, employee, residing professionally at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- b) Mr François MANTI, employee, residing professionally at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

validly authorized to engage said company by its sole signature in accordance with Article twelve (12) of the Company's Articles of Incorporation.

The appearing party, in said capacity in which it acts, declared and requested the undersigned notary to document the following:

- a) The appearing party "EPP Marathon Sigma (Lux) S.à r.l.", is the sole shareholder of the company "Marathon Ris Orangis (Lux) S.à r.l.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 107 088) a "société à responsabilité limitée", organized under Luxembourg Law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, incorporated by a notarial deed on 31 March 2005, published in the Mémorial C number 354 of 20 April 2005 and the Articles of Incorporation of which have not been amended since.
- b) The appearing party representing the whole corporate capital of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) then took the following resolutions:

#### First resolution

The sole associate RESOLVED to change the Company's corporate name from "Marathon Ris Orangis (Lux) S.à r.l." to "EPP Noisy Le Grand 2012 (Lux) S.à r.l."

#### Second resolution

In order to reflect such change of the Company's corporate name, the sole associate RESOLVED to amend Article FOUR (4) of the Company's Articles of Incorporation. The sole associate RESOLVED to give the same Article FOUR (4) the following wording:

Art. 4. "The company will have the name EPP Noisy Le Grand 2012 (Lux) S.à r.l."."

There being no other business to be attended to, the meeting was thereupon closed.



The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze,

le vingt-huit septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«EPP Marathon Sigma (Lux) S.à r.l.» (la «Société»), une société constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 105 384,

ici représentée par son seul gérant:

"LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT", une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40312),

ici représentée par deux signataires autorisés et habilités à engager valablement ladite société par leur signature conjointe:

- a) Madame Sofie VAN HERZEELE, employée privée, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- b) Monsieur François MANTI, employé privé, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, valablement autorisée à engager ladite Société par sa seule signature, en conformité avec l'article douze (12) de ses

Laquelle partie comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- a) La partie comparante «EPP Marathon Sigma (Lux) S.à r.l..» est la seule associée de la société «Marathon Ris Orangis (Lux) S.à r.l.», (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 107 088) une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 31 mars 2005, publié au Mémorial C numéro 354 du 20 avril 2005, les statuts de laquelle n'ont jamais été modifiés depuis.
- b) La partie comparante représentant l'entièreté du capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-EUR) a ensuite pris les résolutions suivantes.

#### Première résolution

L'associée unique DECIDE de changer la dénomination sociale de la Société de «Marathon Ris Orangis (Lux) S.à r.l.» en celle de «EPP Noisy Le Grand 2012 (Lux) S.à r.l.».

#### Deuxième résolution

Afin de refléter ledit changement de la raison sociale, l'associée unique DECIDE de modifier l'Article QUATRE (4) des statuts de la société. L'associée unique DECIDE de donner à ce même Article QUATRE (4) la teneur suivante:

Art. 4. «La société prend la dénomination de «EPP Noisy Le Grand 2012 (Lux) S.à r.l.».»

L'ordre du jour étant ainsi épuisé, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande de la même personne comparante faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: S. VAN HERZEELE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 octobre 2012. Relation: EAC/2012/12840. Reçu soixante-quinze Euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012129548/94.

(120170980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.



# Remich Holding II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 170.655.

#### **EXTRAIT**

En date du 20 septembre 2012,

- TOP Finance 3, LLC, une limited liability company constituée sous les lois du Delaware et enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 5064508, ayant son siège social au Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmongton, New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, et
- ELQ Investors II Ltd, une limited company constituée sous les lois anglaises et enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 06375035, ayant son siège social au Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, Royaume-Uni, étant les associés de la Société,

ont transféré les 625.000 parts sociales que chacun détenait dans la Société à Lundy L.P., une limited partnership enregistrée auprès du Registre de Commerce des îles Caimans sous le numéro MC 66145, ayant son siège social dans les bureaux de Maples Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands.

Suite à ce transfert TOP Finance 3, LLC et ELQ Investors II Ltd ne détiennent plus de parts sociales dans la Société et la Société a un nouvel associé unique comme suit:

Dénomination ou raison sociale: Lundy L.P.

Forme juridique: limited partnership

Pays: Caïmanes, Iles

Numéro d'immatriculation: MC-66145

Nom de registre: Registre de Commerce des îles Caimans

Siège social de la personne morale: Maples Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104

own, Grand Cayman, 1811-1101

Parts détenues: 1.250.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Pour la Société Signature

Référence de publication: 2012130030/34.

(120170735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

#### AlphaHouse Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 152.118.

Par la présente, je vous informe que je dénonce avec effet ce jour le siège social de la société anonyme AlphaHouse Investments SA établie et ayant son siège social 4, rue Pierre de Coubertin à L- 1358 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B152118.

Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Karine SCHMITT.

Référence de publication: 2012129997/10.

(120170742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

#### Tailor-Made S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2351 Luxembourg, 16, rue des Primevères.

R.C.S. Luxembourg B 86.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012129752/10.

(120170740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck